

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 22 septembre 2025

## Conseil municipal du 18 septembre 2025\*

**Le Conseil municipal de la commune de Saint-Just Saint-Rambert s'est tenu le 18 septembre 2025. Les élus ont notamment approuvé une astreinte administrative afin de lutter contre les constructions irrégulières.**

### Formations aux Mâts-Trus

Le centre d'accueil municipal Les Mâts-trus entièrement rénové est mis à disposition du CPNG pour l'accueil de loisirs et de la MJC pour les activités périscolaires. L'équipement peut également être utilisé par d'autres tiers. Les associations communales et les établissements scolaires bénéficient sous conditions d'une gratuité d'utilisation. Le Conseil municipal décide également d'appliquer un tarif de location de 150 € par jour et par étage aux organismes extérieurs dans la stricte limite d'activités de formations liées à la jeunesse et à la petite enfance. *Unanimité*

### Astreinte administrative urbanisme

Afin de lutter plus efficacement contre les constructions irrégulières (ex : travaux sans permis de construire ou d'aménager) et de s'assurer du respect des règles d'urbanisme, la municipalité met en place un barème d'astreintes financières pour les contrevenants. Les propriétaires concernés auront un délai de 30 jours pour régularisation sous peine d'une astreinte de 150 € par jour pour les personnes morales ou physiques. *Unanimité*

### Le territoire du futur imaginé par les collégiens

La ville de Saint-Just Saint-Rambert signe une convention avec le Département de la Loire et le Collège Anne Frank pour expérimenter le « Parcours Agora Jeunesse ». Ce dispositif mobilisera une soixantaine d'élèves de 4ème autour d'ateliers créatifs (oralité, théâtre, design, intelligence artificielle) afin de réfléchir à l'avenir de leur territoire. Les jeunes rencontreront régulièrement les élus des communes rattachées au collège. Le projet, prévu d'octobre 2025 à juin 2026, se conclura par un événement réunissant élèves et élus. *Unanimité*

### Chasse aux mégots

La commune de Saint-Just Saint-Rambert conclut un contrat avec l'éco-organisme ALCOME pour réduire la quantité de mégots dans l'espace public (Objectif : -35% d'ici 2026, -40% en 2027). ALCOME fournira des outils de communication, des cendriers et un soutien financier, tandis que la commune mènera un état des lieux, des actions de sensibilisation et d'aménagement. *Unanimité*

**Contact Presse Ville de Saint-Just Saint-Rambert : [aallion@stjust-strambert.com](mailto:aallion@stjust-strambert.com) - 06 20 82 08 80**

*La commune de Saint-Just Saint-Rambert est située dans le département de la Loire en Auvergne-Rhône-Alpes. Sixième ville de la Loire, elle s'étend sur plus de 40 km<sup>2</sup> et regroupe plus de 15 835 habitants. Ville d'histoire au centre médiéval, ses deux quartiers principaux sont partagés par le fleuve Loire. Ville à la campagne, Saint-Just Saint-Rambert bénéficie d'un environnement naturel préservé. Ville attractive, elle concentre plus de 140 associations, 1 000 entreprises dont 200 commerçants et artisans. Parmi ses points d'attractivité, la commune compte un musée des civilisations, une maison de la nature et de la pêche et enfin des bords de Loire aménagés qui sont le théâtre de grands événements.*

\*Points marquants parmi l'ensemble des sujets traités en séance.